



Fédération Française  
de Spéléologie



C.R.E.I.

## Guide pratique des agréments d'expéditions à l'étranger par la FFS

Les expéditions peuvent demander des informations aux [correspondants et correspondantes-pays de la Crei](#). Si la Crei ne comprend pas de correspondant pays, les expéditions peuvent demander des informations à la présidence de la [Crei](#) qui recherchera des informations auprès de son réseau, en France et à l'étranger.

Les expéditions peuvent consulter les rapports remis à la FFS dont les auteurs ont accepté qu'ils soient consultables sur [la banque de données](#) en ligne. Pour les rapports reçus par la FFS, mais non déclarés consultables, les expéditions peuvent en demander communication au [secrétariat FFS](#) qui se mettra en rapport avec les auteur(e)s des rapports pour en permettre communication.

### *L'agrément ou parrainage FFS, comment ça marche ?*

Pour être agréée par la FFS une expédition doit remplir [une demande de parrainage](#) envoyée avant l'expédition au [secrétariat FFS](#). Le secrétariat vérifie ensuite la qualité de fédérés des membres FFS déclarés et demande son avis à la DN Crei et au correspondant pays s'il existe. Puis, si les membres déclarés sont FFS, et les avis positifs, l'agrément est envoyé à tous les membres de l'expédition qui en a fait la demande.

Dans quel cas, la FFS ne peut pas agréer une expédition :

- Si tous les membres déclarés FFS ne sont pas à cours de leur licence fédérale<sup>1</sup>, ou si l'association qui porte l'expédition n'est pas fédérée,
- Si le document de demande d'agrément n'est pas signé,
- Si dans le passé, l'association organisatrice ou des membres de l'expédition n'ont pas respecté [le code de déontologie](#) des expéditions FFS, ou si le projet d'expédition présente des caractères antagonistes avec ce code de déontologie,
- Si dans le passé l'association organisatrice ou des membres de l'expédition n'ont pas envoyé à la FFS [un résumé d'expédition internationale](#). Il leur sera alors proposé d'envoyer le résumé avant d'obtenir un nouvel agrément.

Les expéditions demandant le statut d'expédition nationale doivent avoir, au préalable, reçu le parrainage FFS.

---

<sup>1</sup> Une expédition peut comporter des accompagnants non-FFS. Ils doivent être déclarés au chapitre non-FFS. Il s'agit d'un nombre limité de personnes réalisant un accompagnement et non pas des membres les plus actifs de l'expédition. Une expédition peut aussi être internationale et comporter des membres de fédération(s) étrangère(s). En tout état de cause, la FFS ne parraine que ses membres.



Fédération Française  
de Spéléologie



C.R.E.I.

### La dotation post-expédition

Sauf en ce qui concerne les expéditions nationales, la FFS ne verse pas d'aide aux expéditions avant la remise d'un rapport d'expédition.

Une dotation peut être versée aux expéditions préalablement parrainées, après la remise [d'un rapport d'expédition](#) à la FFS (en version numérique et en qualité imprimable) :

Le rapport est d'abord relu par un comité de lecture indépendant de la Dn Crei, qui statue suivant [les règles](#) présentées sur le site web Crei et attribue une note au rapport. Si la note est supérieure à la moyenne, le rapport a droit à une dotation post-expédition.

Celle-ci est versée en tout début d'année, après la réunion du CT Crei pour les rapports d'expédition reçu avant le 1<sup>er</sup> novembre précédent. Toutes les dotations post-expéditions éligibles se partagent la somme attribuée par la fédération selon le calcul suivant :

#### À partir du moment où le rapport est accepté par le comité de lecture

<b>QUALITÉ GÉNÉRALE du RAPPORT</b>	<b>note de 0 à 5</b>
Note moyenne du comité de lecture	
NOMBRE de PARTICIPANTS FFS	note de 1 à...
1 point + 1 point par tranche de 4 personnes entières	
ÉLOIGNEMENT	note de 0 à 3
Moins de 1000 km/1000 à 5000/5000 à 10000/plus de 10000	
ENGAGEMENTS/DIFFICULTÉS/DANGEROUSITÉS	note de 0 à 2
Suivant l'engagement sous terre et sur terre, la présence ou pas de moyens de secours, la logistique impliquée dans l'organisation de l'expédition, etc.	
IMPLICATION des LOCAUX et/ou FORMATIONS/STAGES SUR PLACE	note de 0 à 3
Implication de pratiquants locaux dans l'expédition : 1,5 si plus de 25 % des membres, 1 point 15 %-24 %, 0,5 si moins, mais au minimum un pratiquant local. Stage (encadrement bénévole) structuré sur plusieurs jours : 1,5 point, si formation informelle et courte : 0,5.	
APPORTS et/ou ÉTUDES SCIENTIFIQUES	note de 0 à 3
Toutes les études scientifiques sont prises en compte, mais les études de niveau publication scientifique sont privilégiées. On tient compte de nombre des études et de la diversité des sujets. Dans le cas d'un nombre important de publications scientifiques et de recherches de qualité : note maximale + 1 point à divers autres.	
PRÉSENCE FÉMININE	1 point supplémentaire
Si une FFS minimum = 1 point	
RAPPORT MULTI LANGUE (S)	1 point supplémentaire
Résumé traduit, lexique, article traduit, etc. Le point peut être divisé si un peu de traductions (que résumé, ou que lexique par exemple). Dans le cas d'une traduction totale ou quasi totale, note maximum et + 1 à divers autres	



Fédération Française  
de Spéléologie



**C.R.E.I.**

MÉDIATISATION du RAPPORT	
Diffusion, mise en ligne, blog, site web, film, livre...	1 point supplémentaire
Le point peut être divisé si peu, mais quelque chose. Dans le cas d'une médiatisation très complète : note maximale + 1 point à divers autres	
DIVERS AUTRES	
Rentrent en compte : la qualité graphique du rapport, la qualité littéraire du rapport et son organisation, la qualité des photographies, celle des topographies, la quantité des résultats nouveaux et notamment des topographies, la présence de géoréférencements (reports sur carte ou orthophotos), la présence d'études scientifiques très nombreuses et de grande qualité, le fait que l'expédition soit réellement internationale, la participation à des actions d'ONG, une médiatisation d'envergure, etc.	0 à 4 points supplémentaires

Chaque année :

Nb total de points obtenus par tous les rapports ÷ Montant total attribué par la FFS = valeur du point.

Aide à la dotation d'un rapport : Nb total de points obtenus par le rapport x valeur du point.

Pour exemple, en 2018 et 2019, les dotations variaient de 250 à 900 euros par rapport d'expédition.